

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n°7

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 56

PRESENTS (43) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Jacques MELQUIOND, Anne-Florence BOURAT, Mohamed BEN EMBAREK, Françoise BRAUD, Hubert PREHER, Corine FARINEAU, Jacques DUMAS, Chantal PETIT, Evelyne AZIHARI, Béatrice ROUSSENQUE, Jean-Michel MEUNIER, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Françoise MERY, Pierre BARAUDON, Yvon GANIVELLE, Jacky ROY, Monique CARDINEAUX, Françoise VASLIN, Jean-Paul BARBOT, Bernard BIET, Bernard HENEAU, Isabelle BARREAU, Jean-Claude BONNET, Annie DESPAS, Francis FAGES, Jacky GAUTHIER, Alain GUIMARD, Alain LAUMONIER, Christine PIAULET, Bruno SULLI, Marie Line CHABOT, Dominique GAUTHIER, Louis CLAVE, Gérard PEROCHON, Marylène FAVARD, Dominique MARTIN, Dominique CHAINE, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Jean-François DABILLY, marylène PONTHER, Patrick BLOSSIER

POUVOIRS (6) :

Laurence RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire Maryse LAVRARD
Philippe MIS, mandant a pour mandataire Jean-Pierre ABELIN
Frédéric BRAILLARD, mandant a pour mandataire Mohamed BEN EMBARECK
Thomas BAUDIN, mandant a pour mandataire Jacques MELQUIOND
Gilles MICHAUD, mandant a pour mandataire Pierre BARAUDON
Myriam METAIS, mandant a pour mandataire Françoise MERY

EXCUSES (7) : Eric AUDEBERT, Marie-France TEXIER, Hindley MATTARD, Franck BONNARD, Jean-Pierre RENAULT, Sylvain THENAULT, Laurent BLIN

Nom du secrétaire de séance Jacky ROY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BARBOT

OBJET : Approbation du rapport de la CLECT du 14 novembre 2016

En prévision de l'extension du territoire de la Communauté, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été réunie le 14 novembre 2016. Après avoir élu son président (M Barbot) et son vice-président (M Melquiond), la commission a procédé à l'appréciation des points suivants :

- *l'intégration de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation,*
- *l'intégration de la prime versée par la CAPC à chaque secrétaire ou directeur de mairie*
- *l'ajustement de la participation de la ville de Châtelleraudais aux services communs de la CAPC*
- *l'évaluation du coût des biens déclassés lors de la révision de l'intérêt communautaire (restitution de l'Hôtel Sully et du boulodrome de Verdun à la Ville de Châtelleraudais, du stade du bourg à la commune de Thuré et du stade Crémault à la commune de Bonneuil-Matours.*

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU la délibération n°6 de la CAPC du 23 juin 2014 portant constitution de la commission d'évaluation des charges transférées,

Acquitté en PREFECTURE le 07/12/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 5 décembre 2016

n°7

page 2/2

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de tenir compte des évolutions des charges entre la CAPC et les communes membres,

CONSIDERANT que la CLECT s'est réuni pour permettre cette évaluation,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de la CLECT

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 5

(MM Baraudon, Ganivelle, Mme Mery + 2 pouvoirs)

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 8-12-2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

